



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/90

**OBJET : TARIF DE PARTICIPATION POUR LE REPAS DES  
ENTREPRISES ET L'ARBRE DE NOËL DES ENTREPRISES  
DE LA TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU**

Envoyé en préfecture le 09/07/2018  
Reçu en préfecture le 09/07/2018  
Affiché le   
ID : 033-243301264-20180705-2018\_90-DE

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 25**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 37**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 27 juin 2018**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 27 juin 2018**

**Le 5 Juillet de l'année deux mille dix-huit à 18h30**

à Saint Selve – Espace salle polyvalente  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	A		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme POLSTER	LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme CHENNA
TALABOT Martine	E	Mme BETES	CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	A		EYL Muriel	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	M. MOUCLIER
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	A		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	E	Mme CANADA
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	A		BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	E	M. CONSTANT	HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	E	Mme DEBACHY
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	E	Mme BURTIN-DAUZAN			

Sur proposition de Monsieur le Président, M. CLEMENT est élu(e) secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2018 est adopté à l'unanimité

\* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/90

## OBJET : TARIF DE PARTICIPATION POUR LE REPAS DES ENTREPRISES ET L'ARBRE DE NOËL DES ENTREPRISES DE LA TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU

Envoyé en préfecture le 09/07/2018

Reçu en préfecture le 09/07/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20180705-2018\_90-DE

SLOW

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3.1.1 relatif à sa compétence développement économique

Considérant l'avis favorable du bureau,

### EXPOSE

Dans le cadre de sa compétence développement économique et notamment de sa mission d'animation auprès des entreprises, la Communauté de Communes de Montesquieu organise annuellement un repas des entreprises de la Technopole ; à cette occasion une participation de 10 € est demandée à chaque participant afin de couvrir une partie du prix du repas.

Toujours dans le cadre de sa mission d'animation économique, la Communauté de Communes de Montesquieu propose aux entreprises du site de bénéficier de chèques cadeaux à l'occasion de Noël, pour chacun de leur salarié.

La valeur faciale d'un chèque est de 20 € et est financée exclusivement par l'entreprise.

La Communauté de Communes de Montesquieu se charge de commander les chèques cadeaux pour l'ensemble des entreprises.

Chaque entreprise règle ensuite sa contribution à la Communauté de Communes en fonction du nombre de salariés bénéficiaires.

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Fixe le montant de la participation au repas des entreprises de la Technopole à 10€ par personne
- Autorise la contribution de chaque entreprise souhaitant faire bénéficier d'un chèque cadeau de 20 € à chacun de ses salariés à l'occasion de Noël.  
Le montant payé par chaque entreprise varie en fonction du nombre de salarié.
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait à Martillac, le 5 juillet 2018

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*